



CHARTRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

ENVIRONNEMENTAL SOCIAL GOUVERNANCE

Mise à jour : Juin 2022

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr

S.A. au capital de 419 800 € Société de Gestion de Portefeuille agréée AMF N° 07000016- Immatriculation ORIAS : 0702523 ;
www.orias.fr

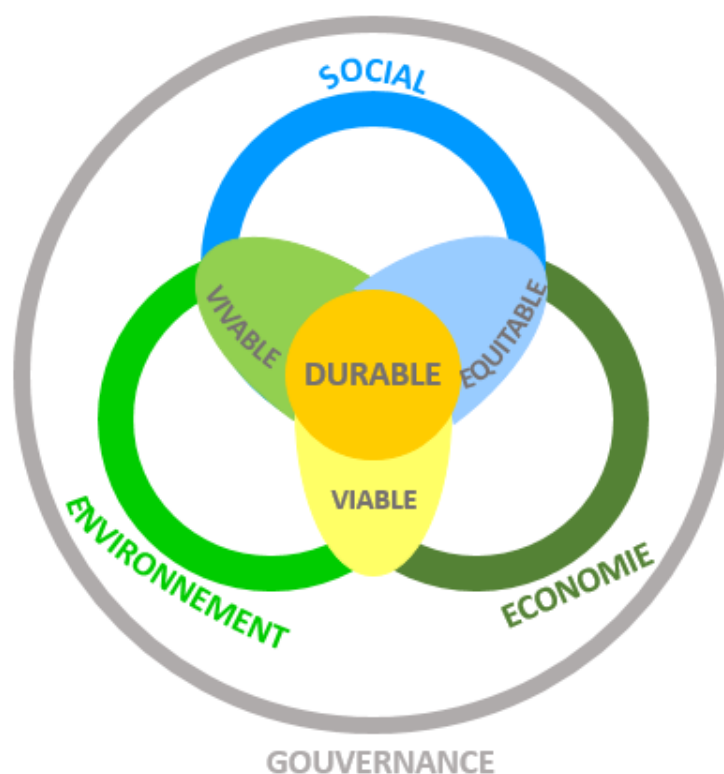
SOMMAIRE

I-	Notre démarche et nos convictions.....	3
	I-1. Notre approche	
	I-2. Définitions	
II-	Méthodologie.....	5
	II-1. Éviter	
	II-2 Évaluer	
	II-3 Améliorer	
III-	Organisation et suivi.....	11
IV-	Annexes.....	12
	IV-1. Détail des facteurs ESG considérés dans chaque thème	
	IV-2. Univers de référence des OPCVM	

I- Notre démarche et nos convictions

I-1. Notre approche

L'investissement responsable est un levier puissant pour faire face aux enjeux liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG). Ces trois défis présentent des risques majeurs en matière de durabilité (« sustainability risks »). Associés, ils constituent un risque à la fois opérationnel, réglementaire et de réputation. C'est pourquoi, il est nécessaire d'intégrer ces risques qui affectent la valeur de chaque investissement. En intégrant les critères du développement durable, nous abordons cette transition comme une opportunité d'investissement plutôt qu'une menace à notre performance financière. Comme défini en 1987 dans le rapport Brundtland, croire au développement durable, c'est croire à la compatibilité d'un développement social, écologique et économique. C'est pourquoi, après l'intégration des critères ESG, nos fonds seront plus responsables et plus durables tout en conservant leur performance.



11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr

S.A. au capital de 419 800 € Société de Gestion de Portefeuille agréée AMF N° 07000016- Immatriculation ORIAS : 0702523 ;
www.orias.fr

II-2. Définitions

Il convient de mesurer la portée de ces risques en matière de durabilité.

Risque environnemental (changement climatique)

Risques physiques, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.

Risques de transition, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique.

Risques de responsabilité induits (risques juridiques et de réputation), liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique ou causés par l'activité humaine sur l'environnement (marées noires, pollution chimique...).

Risque social

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client, etc.

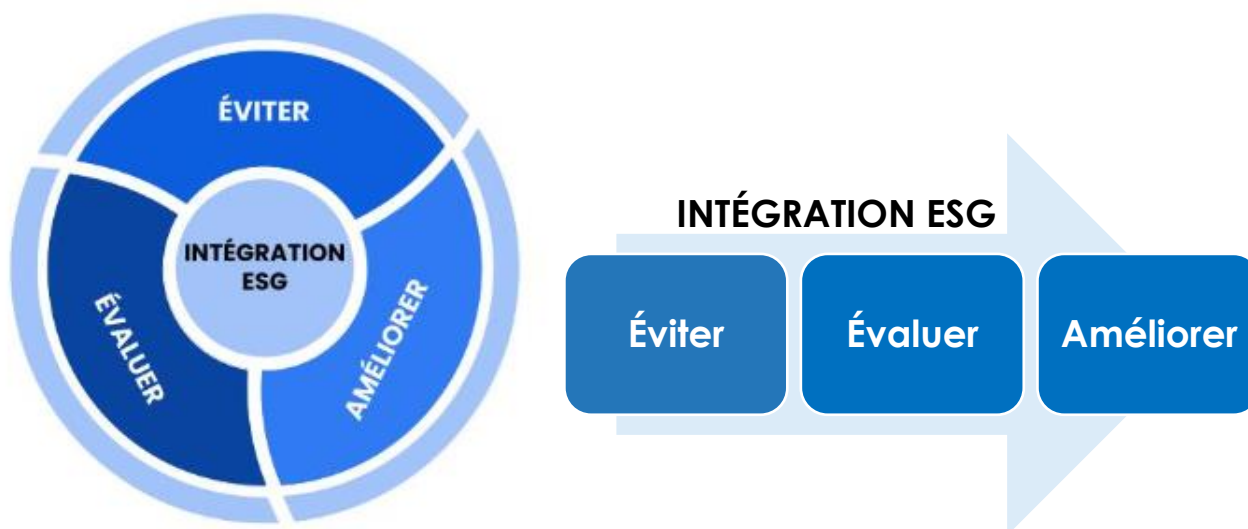
Risque de gouvernance

Le risque de gouvernance englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération des preneurs de décisions et leur légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point est primordiale puisqu'éviter fraude et corruption, c'est éviter immoralité mais aussi scandales et opprobre de la société qui terniront l'image et la performance de l'entreprise.

Afin d'accorder notre politique d'intégration ESG avec nos convictions, nous avons élaboré une méthodologie propre en nous appuyant sur la notation de notre fournisseur de données extra-financières partenaire Sustainalytics.

II- Méthodologie

Notre politique d'intégration des critères ESG s'articule en trois étapes : éviter, évaluer et améliorer.



II-1. Éviter

Notre politique d'exclusion constitue un premier filtre dans notre stratégie d'investissement en évitant les émetteurs en contradiction avec nos valeurs et celles de nos clients. Nous rappelons que SPPI Finance exclut de son univers d'investissement :

- Les entreprises productrices de tabac
- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires)
- Les entreprises actives dans la pornographie
- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,
- Les entreprises liées à l'extraction de charbon

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr

- Les entreprises productrices d'énergie pour lesquelles le charbon représente plus de 10% du mix énergétique.

II-2. Évaluer

Notre politique d'intégration ESG s'appuie sur une notation ESG réalisée par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics. Cette agence adopte une approche par le risque pour évaluer « la qualité ESG » des entreprises.

Cette évaluation se fait à partir de facteurs ESG (« Material ESG Issues » variables en fonction du secteur et de la sous-industrie) et un facteur de Gouvernance de l'entreprise (commun à tous les secteurs). Cf annexe.

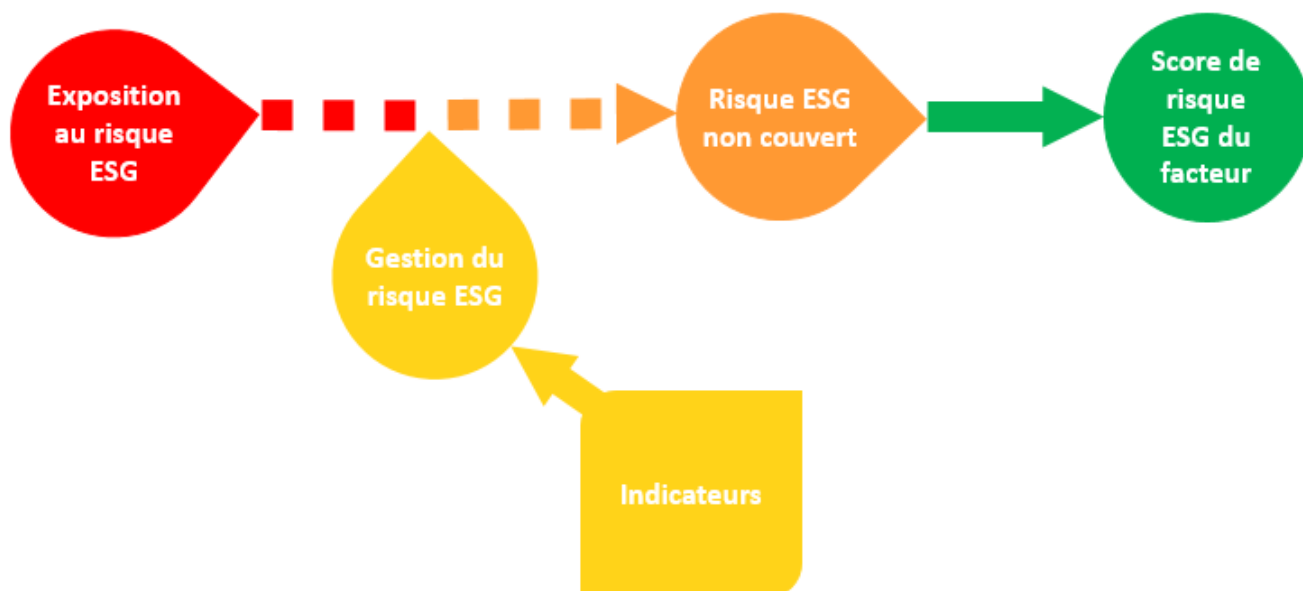
Un **score de risque ESG** est calculé pour chacun de ces facteurs de la façon suivante :

Ce score s'appuie sur **l'exposition de l'entreprise au risque ESG**. Une exposition qui est principalement calculée à partir de l'exposition de sa sous-industrie.

Un score de **gestion de ce risque ESG** résulte de différents indicateurs : des données plus précises sur l'entreprise concernée et les moyens mis en place par celle-ci pour limiter ces risques. Il est ensuite appliqué au score d'exposition de l'entreprise.

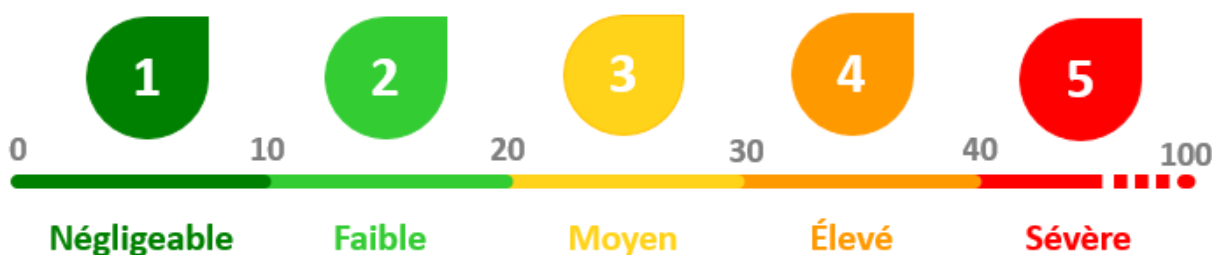
CHARTRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

Cela aboutit à un **risque ESG non couvert** par l'entreprise qui correspond au **score de risque ESG** d'un facteur donné.



Une fois que le score de risque ESG est calculé pour chaque facteur, une moyenne pondérée est effectuée pour calculer le **score ESG global** associé à l'émetteur. Les pondérations varient en fonction de la sous-industrie et des facteurs retenus.

Enfin, une moyenne pondérée du poids des titres est calculée pour évaluer le niveau de risque ESG de chaque fonds. Nous obtenons une note de risque ESG de 0 à 100 à interpréter suivant l'échelle ci-dessous.



II-3. Améliorer

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr

CHARTRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG



La troisième étape consiste à améliorer « la qualité ESG » de notre portefeuille.

Nous le faisons d'abord en privilégiant des entreprises particulièrement vertueuses sur des critères spécifiques. Nous considérons que certains critères sont primordiaux dans notre intégration des enjeux ESG. Ainsi, les entreprises avec une notation qui ne respecte pas certaines conditions se verront exclues de notre portefeuille. Cette stratégie permet de faire de l'analyse extra-financière un élément intrinsèque du processus d'investissement. Les critères ciblés sont les suivants :

- Les émetteurs liés à une **controverse de niveau 4** (échelle Sustainalytics ci-dessous) subissent un contrôle rigoureux et régulier. Ils sont éventuellement exclus après analyse.
- Les émetteurs liés à une **controverse de niveau 5** sont formellement exclus des investissements.
- Les entreprises avec un **score de risque ESG** sévère (>40) sont exclues du portefeuille.
- Les entreprises avec un score de risque de **Gouvernance d'entreprise** sévère (>8) sont exclues.
- Les entreprises avec une note faible (<25) sur l'indicateur **Audit & Rapport financier** sont exclues.
- Les entreprises avec un score de risque de **Corruption** sévère (>8) sont exclues.
- Les entreprises avec un score de risque **Carbone - Opérations propres** sévère (>8) sont exclues. Ce facteur évalue le risque relatif à la consommation d'énergie et l'émission de GES lors des opérations propres à l'entreprise.
- Les entreprises avec un score de risque **Carbone - Produits et Services** sévère (>8) sont exclues. Ce facteur évalue le risque relatif à la consommation d'énergie et l'émission de GES lors de la phase d'utilisation du produit ou du service.
- Les entreprises avec un score de risque **Emissions, Effluents et Déchets** sévère (>8) sont exclues. Ce facteur évalue l'impact sur l'air, l'eau et le sol des entreprises lors de leurs opérations propres.
- Les entreprises avec un score de risque **Ressources humaines** sévère (>8) sont exclues. Ce facteur concerne la gestion des ressources humaines, les conditions de travail et les relations au sein de l'entreprise.

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr

CHARTRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG









- Les entreprises avec un score de risque **Droits de l'homme** sévère (>8) sont exclues.

Voir Sustainalytics_ESG Risk Ratings_Full Methodology_January 2021.pdf pour plus de détails sur la définition des critères.

Echelle de niveau de controverse de Sustainalytics

Events Overview

ESG events that may negatively impact stakeholders, the environment or the company's operations.

Category (Events)	
 5	Severe (0)
 4	High (0)
>  3	Significant (1)
>  2	Moderate (5)
>  1	Low (7)
>  0	None (4)

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr

S.A. au capital de 419 800 € Société de Gestion de Portefeuille agréée AMF N° 07000016- Immatriculation ORIAS : 0702523 ;
www.orias.fr

Enfin, nous cherchons à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier en adoptant une stratégie « Best in universe ». L'objectif final est de proposer un univers d'investissement ayant **une note moyenne supérieure à la note moyenne de l'univers investissable de référence**. Cet univers investissable est défini par typologie d'OPCVM afin de garantir une cohérence et une comparabilité à partir de sous-univers.

- Sous-Univers

L'ensemble de nos sous-univers sont définis à partir des bases de données de notre fournisseur Sustainalytics, « Country Risk Ratings » pour les émetteurs souverains et « Ratings Plus » pour les émetteurs privés.

- **Sous-univers Govies Eurozone** : Il englobe l'ensemble des émetteurs souverains européen membres de l'Euro zone (19 pays au 31/06/2022) et est évalué à partir la base de donnée « Country Risk Ratings » de Sustainalytics.
- **Sous-univers Corporates** : Ce sous-univers correspond à l'ensemble des émetteurs de la Zone Euro de la base de données de Sustainalytics « Ratings Plus » (+ de 2 000 émetteurs) n'appartenant pas à l'un des pays suivants, considérés comme non pertinents : Chypre, Malte, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovénie, Slovaquie.
- **Sous-univers Actions** : Ce sous-univers correspond à l'ensemble des émetteurs actions de la Zone Euro ayant une capitalisation boursière de plus de 1 milliards de dollars américains (USD) de la base de données de Sustainalytics « Ratings Plus » (+ de 600 émetteurs) n'appartenant pas à l'un des pays suivants, considérés comme non pertinents : Chypre, Malte, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovénie, Slovaquie.

- Univers investissables de références

Pour chaque OPCVM, l'univers investissable de référence est défini à partir des sous-univers définis ci-dessus, selon la typologie des actifs gérés et la philosophie de gestion du fonds. Le détail des univers de référence définis pour chacun de nos OPCVMs est disponible en annexe.

Cette méthode « amélioration de note » assure une qualité de l'intégration des critères ESG dans nos portefeuilles.

III- Organisation et suivi

Notre partenariat avec Sustainalytics nous permet d'avoir des données actualisées chaque mois. De plus, nous étudions constamment les controverses et les événements qui pourraient avoir un impact sur le risque de nos portefeuilles (surtout les controverses de niveau 4).

Les gérants de portefeuilles incluent systématiquement cette politique à leurs décisions d'investissement ainsi qu'à leurs conseils en investissement.

Dans le cadre de l'application de la présente charte, les opérations de suivi et de contrôle suivante sont réalisées :

- **Mise en application et suivi du II-1. Éviter** : Un contrôle du respect des émetteurs exclus est réalisé manière mensuelle au niveau de l'univers d'investissement ainsi que des portefeuilles. La liste des émetteurs exclus est historisé et diffusée auprès des gérants.

- **Mise en application et suivi du II-3. Améliorer** : La notation de l'univers investissable et la notation du portefeuille sont actualisées mensuellement. Si le contrôle mensuel vient à montrer que la note du portefeuille serait moins bonne que celle de l'univers investissable, les opérations correctives nécessaires sont apportées.
La liste des émetteurs de l'univers investissable ne respectant pas les minimums de notation définis dans la charte d'investissement est actualisée et diffusée auprès des gérants. Un contrôle du respect des minimums de notation définis dans la charte d'investissement des émetteurs en portefeuille est réalisée.
La liste des émetteurs de l'univers investissable assujettis à une controverse majeure est mise à jour et diffusée auprès des gérants. L'évaluation et le suivi des controverses majeures des émetteurs en portefeuille est actualisée a minima de manière mensuelle, la fréquence s'adaptant à l'évolution de celle-ci.

IV- Annexes

IV-1. Détail des facteurs ESG considérés dans chaque thème

- Facteurs ESG sur le thème de l'**Environnement** :
 - Emissions, Effluents and Waste (MEI.7) / Emissions, effluents et déchets
 - Carbon – Own Operations (MEI.8) / Carbone – Propres opérations
 - Carbon – Products and Services (MEI.8.PS) / Carbone – Produits et Services
 - Land Use and Biodiversity (MEI.14) / Exploitation du sol et biodiversité
 - Land Use and Biodiversity – Supply Chain (MEI.14.SC) / Exploitation du sol et biodiversité – Chaîne d'approvisionnement
 - Resource Use (MEI.20) / Consommation des ressources
 - Resource Use – Supply Chain (MEI.20.SC) / Consommation des ressources – Chaîne d'approvisionnement.

- Facteurs ESG sur le thème du **Social** :
 - Human Capital (MEI.13) / Ressources humaines
 - Human Rights (MEI.12) / Droits de l'homme
 - Human Rights – Supply Chain (MEI.12.SC) / Droits de l'homme – Chaîne d'approvisionnement.
 - Occupational Health and Safety (MEI.16) / Santé et sécurité au travail
 - Access to Basic Services (MEI.1) / Accès aux services essentiels

- Facteurs ESG sur le thème de la **Gouvernance** :
 - Corporate Governance / Gouvernance d'entreprise
 - Bribery and Corruption (MEI.3) / Corruption
 - Product Governance (MEI.18) / Gouvernance des produits

- Facteurs ESG transversaux :
 - Business Ethics (MEI.4) / Ethique des affaires
 - Community Relations (MEI.5) / Relations communautaires
 - Data Privacy and Security (MEI.6) / Sécurité et confidentialité des données
 - E&S Impact of Products and Services (MEI.9) / Impact E&S des produits et des services
 - ESG Integration – Financials (MEI.17) / Intégration ESG - Finances


11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr

CHARTRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

- Resilience (MEI.19) / Résilience

Voir Sustainalytics_ESG Risk Ratings_Full Methodology_January 2021.pdf pour plus de détails sur la définition des facteurs.

Exemples d'indicateurs utilisés pour calculer le score de gestion du risque du facteur « Carbon-Own Operations » :

Carbon Intensity Trend	Scope of GHG Reporting
Environmental Management System	Renewable Energy Programmes
Environmental Policy	Renewable Energy Use
GHG Reduction Programme	Carbon Intensity
GHG Risk Management	EMS Certification
	 Energy Use and GHG Emissions

IV-2. Univers de référence des OPCVM

Les univers de référence définis pour chaque OPCVM sont les suivants :

- *SPPI Seren-Oblig* : 25% Sous-univers Govies Eurozone + 75% Sous-univers Corporates
- *SPPI Multi-Oblig* : 25% Sous-univers Govies Eurozone + 75% Sous-univers Corporates
- *SPPI Patrimoine* : 25% Sous-univers Govies Eurozone + 50% Sous-univers Corporates +25% sous-univers Actions
- *Belharra Club* : 50% Sous-univers Corporates +50% sous-univers Actions
- *Belharra Euro* : sous-univers Actions

11 bis, rue Scribe - 75009 PARIS Tél. +33 (0) 1 53 29 31 88 Fax. +33 (0) 1 83 96 83 23
www.sppifinance.fr